

DEMANDE de CARTE d'IDENTITÉ

Afin de faciliter votre démarche il est conseillé de remplir une pré-demande en ligne :

<https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Pièces à présenter lors du rendez-vous

- **L'imprimé de pré-demande**(*le cas échéant*) *
 - **Carte nationale d'identité** et /ou **passport sécurisé**
 - **Copie d'acte de naissance de moins de 3 mois** (à demander à la mairie du lieu de naissance sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
 - o pour 1ère première demande
 - o en cas de perte ou vol de la pièce d'identité
 - o si carte d'identité périmée depuis plus de 2 ans et pas de passeport valide
 - **Copie d'acte de mariage de moins de 3 mois** si changement d'état civil suite à mariage
 - **Jugement de divorce** si utilisation du nom d'usage de l'ex-conjoint
 - Copie d'acte de décès du conjoint
 - **1 photo récente** moins de 6 mois (fond clair, de face, tête nue)
 - **Justificatif de domicile** récent moins d'un an au **nom du demandeur (1)** : **présenter l'original**
 - o Facture eau, électricité, téléphone : (*pas de facture « type EDF entreprise » et pas d'échéancier EDF ou EAU*),
 - o dernier certificat d'imposition ou de non imposition
 - o Quittance d'assurance habitation en cours de validité
- (1)** si le demandeur habite chez ses parents ou amis il doit présenter :
la pièce d'identité de la personne qui l'héberge,
une lettre de l'hébergeant qui certifie que le demandeur habite chez lui depuis plus de trois mois
un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

pièces complémentaires pour une personne mineure (qui doit être présente et accompagnée d'un de ses parents)

- Carte nationale d'identité ou passeport du parent **en cours de validité** et livret de famille
- Jugement de divorce ou convention
- En cas de garde alternée : justificatif de domicile et copie de la carte nationale d'identité ou passeport **en cours de validité** de l'autre parent

en cas de perte de carte nationale d'identité : **timbre fiscal** à 25€ + **une pièce d'identité** (document avec photo : carte vitale, permis de chasse...) **ou** dernier avis d'imposition sur le revenu

en cas de vol de carte nationale d'identité : **timbre fiscal** à 25€ et déclaration de vol établie en gendarmerie ou au commissariat de police + **une pièce d'identité** (document avec photo : carte vitale, permis de chasse...) **ou** dernier avis d'imposition sur le revenu

* **pour toute demande** : fournir la date et le lieu de naissance des parents